



## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020

Numéro de version 4

Révision: 20.07.2020

 Nom du produit **CS - UNIFLEX PU Blanc (Solojoint)**

- Mentions de danger  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Conseils de prudence  
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection.  
P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Indications complémentaires:  
EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description : Mélange de plusieurs matières premières

- Composants contribuant aux dangers:

Numéro CE: 905-588-0 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx 01-2119486136-34-xxxx	Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<5%
Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39-xxxx	Hydrocarbures en C11-C12 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	<2%
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47-xxxx	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<0,5%
CAS: 25686-28-6 NLP: 500-040-3 Reg.nr.: 01-2119457013-49-xxxx	4,4-Méthylènediphényldiisocyanate, oligomère Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<0,2%
CAS: 4083-64-1 EINECS: 223-810-8 Reg.nr.: 01-2119980050-47-xxxx	isocyanate de p-toluenesulfonyle Resp. Sens. 1, H334; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<0,1%

- SVHC Ne contient pas des substances SVHC
- Indications complémentaires :  
 Numéro CE 918-167-1 : Hors d'Europe, cette substance est classée sous le n° CAS 90622-57-4 (isoparaffine [isoalcane]) ;  
 (teneur en composés aromatiques < 2 %)  
 EC number 905-588-0: Outside Europe, this substance is allocated CAS: 1330-20-7 (mixture of xylene isomers > 80 %) and CAS: 100-41-4 (ethylbenzene < 20 %) Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020

Numéro de version 4

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **CS - UNIFLEX PU Blanc (Solojoint)**

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

##### - EN CAS D'INHALATION :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Chez les personnes sensibilisées, des réactions à l'isocyanate, même présent en quantités minimales, peuvent être constatées. Les symptômes suivants peuvent notamment apparaître : irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons, le plus souvent associée à une sécheresse de la gorge, une sensation d'oppression au niveau de la poitrine et des difficultés respiratoires. Les symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition.

##### - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

Irritant pour la peau. Sensibilisation possible par contact cutané. Les essais menés sur les animaux ont montré que le contact cutané avec des substances connues pour sensibiliser les voies respiratoires, telles que le diisocyanate, peuvent provoquer une sensibilisation des voies respiratoires. Par conséquent, il est nécessaire de porter des vêtements de protection à manches longues et des gants pour les activités pendant lesquelles un contact cutané volontaire ou non avec des isocyanates est possible (par exemple lors de travaux de maintenance ou à l'ouverture d'un emballage).

##### - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

##### - EN CAS D'INGESTION :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

#### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de sensibilisation préexistante aux isocyanates, un médecin doit être consulté concernant tous les contacts avec d'autres substances irritantes ou causant une sensibilisation dans le cadre du travail à effectuer. Le traitement de l'exposition doit se concentrer sur le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient. Une ventilation suffisante et à un apport suffisant d'oxygène au patient doivent être assurés. Les isocyanates peuvent causer des allergies des voies respiratoires ou des symptômes asthmatiformes (bronchospasmes). Les symptômes respiratoires, y compris les œdèmes pulmonaires, n'apparaissent pas toujours immédiatement. En cas de signes d'insuffisance respiratoire faisant suite à une exposition conséquente, le patient doit être gardé en observation pendant 24 à 48 heures.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### - 5.1 Moyens d'extinction

##### - Moyens d'extinction:

Jet d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

##### - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

#### - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020

Numéro de version 4

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **CS - UNIFLEX PU Blanc (Solojoint)**

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Veiller à une aération suffisante
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions:  
Le produit contient de petites quantités de solvants organiques. L'éventualité de la formation d'un mélange vapeur / air inflammable est très faible mais doit, cependant, être envisagée dans des circonstances locales définies.  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
- Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments
- Autres indications sur les conditions de stockage :  
Protéger contre le gel.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré  
Stocker à sec
- Classe de stockage (according the German VCI-concept): 13
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :  
Sans autre indication, voir point 7.

#### - 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

VLEP (France)	Valeur momentanée: 0,2 mg/m <sup>3</sup> , 0,02 ppm
	Valeur à long terme: 0,1 mg/m <sup>3</sup> , 0,01 ppm
	AR, C2, (3)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020

Numéro de version 4

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **CS - UNIFLEX PU Blanc (Solojoint)**

- DNEL		
Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène Inhalatoire		
worker (long-term exposure/systemic)	289 mg/m <sup>3</sup>	
	worker (long-term exposure/local)	289 mg/m <sup>3</sup>
CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane		
Inhalatoire	worker (long-term exposure/systemic)	0,05 mg/m <sup>3</sup>
	worker (long-term exposure/local)	0,05 mg/m <sup>3</sup>
CAS: 25686-28-6 4,4-Méthylènediphényldiisocyanate, oligomère		
Inhalatoire	worker (long-term exposure/systemic)	0,05 mg/m <sup>3</sup>
	worker (long-term exposure/local)	0,05 mg/m <sup>3</sup>

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Protection respiratoire :  
N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
A titre provisoire, filtre :  
A2 (DIN EN 14387 / DIN EN 141)
- Protection des mains (DIN EN 420):  
Éviter tout contact direct avec la préparation chimique au moyen de mesures organisationnelles.  
En travaillant avec des gants, appliquer au préalable un produit de protection cutanée en prévention d'un gonflement de la peau et utiliser un produit de nettoyage et de soin de la peau après le travail.  
Respecter le temps de passage indiqué (qui commence dès le premier contact avec le produit) !  
Enlever les gants à l'expiration du temps de passage et utiliser des gants neufs !
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
Dans l'hypothèse d'un contact prévu de plus longue durée avec la préparation chimique, il est recommandé de porter un sur-gant résistant aux sollicitations mécaniques, assorti du sous-gant « Barrier 02-100 » de la société Ansell (temps de passage de 480 minutes).
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
Caoutchouc fluorocarbène (Viton) (0,7 mm – temps de passage de 15 minutes)
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:  
  
Recommandation en tant que protection contre les projections : Gants à usage unique en nitrile (épaisseur d'au moins 0,12 mm) et à manchettes longues. Enlever le gant à usage unique en nitrile après tout contact avec la préparation chimique et mettre un gant à usage unique en nitrile neuf.
- Protection des yeux : Lunettes de protection.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020

Numéro de version 4

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **CS - UNIFLEX PU Blanc (Solojoint)**

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales.	
- Aspect:	
Forme :	pâteux Essai au pénétromètre suivant ADR 2.3.4.3 Résultat de la mesure : solide (pénétration après 5 s < 15 mm)
Couleur :	blanc
- Odeur :	De type solvanté
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- Modification d'état	
Point d'ébullition :	non applicable
- Point d'éclair :	non applicable
- Température d'inflammation :	> 200 °C
- Limites d'explosion :	
inférieure :	0,4 Vol %
supérieure :	7,6 Vol %
- Pression de vapeur à 20 °C:	< 100 hPa
- Densité à 20 °C:	1,17 g/cm <sup>3</sup> Non
- Densité de vapeur:	déterminé. Non
- Vitesse d'évaporation.	déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	
	insoluble Réagit au contact de l'eau.
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
- Teneur en solvants :	
solvants organiques	5,9 %
VOC (EU):	69,3 g/l
VOC (EU):	5,90 %
VOC (CH):	5,90 %
- 9.2 Autres informations	Épreuve d'incendie suivant 33.2.1.4 « Manuel d'épreuves et de critère » (Recommandations relatives au TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES [Nations Unies]) : Vitesse de combustion : ≤ 2,2 mm/s (produit inoffensif aux termes de la classe 4.1 [ADR])

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020

Numéro de version 4

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **CS - UNIFLEX PU Blanc (Solojoint)**

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses  
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines  
Réagit en présence d'eau en formant du dioxyde de carbone. Lorsque les récipients sont fermés, risque d'éclatement par montée en pression.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:  
En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s)  
: Gaz hydrochlorique (HCl)  
Gaz nitreux.  
Oxydes de soufre (SOx)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë :  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Dermique	LD50	23.913 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	239 mg/l

Masse de réaction de l'éthylbenzène et du xylène

Oral	LD50	3.523 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

CAS: 101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (ATE)
-------------	----------	----------------

CAS: 25686-28-6 4,4-Méthylènediphényldiisocyanate, oligomère

Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (ATE)
-------------	----------	----------------

- Effet primaire d'irritation :
  - de la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
  - des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation :  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020

Numéro de version 4

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **CS - UNIFLEX PU Blanc (Solojoint)**

- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales :  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : A éliminer suivant les directives administratives.
- EWC-Code(s):  
Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (\*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409\* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11\* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10\* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020

Numéro de version 4

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **CS - UNIFLEX PU Blanc (Solojoint)**

- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA	
- Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	A préserver de l'humidité.
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 56a
- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. ---

-----  
Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

- Légende des Phrases (H- et R-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.07.2020

Numéro de version 4

Révision: 20.07.2020

Nom du produit **CS - UNIFLEX PU Blanc (Solojoint)**

H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- Service établissant la fiche technique :

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie cutanée – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

- \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR